

Utilisation de l'eau dans les secteurs des jardins familiaux

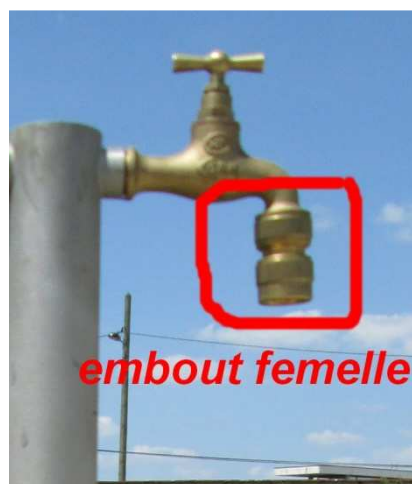
Les secteurs sont alimentés en eau par un réseau. A l'entrée de ce réseau, il y a un compteur général.

Il y a aussi un compteur au niveau de chaque point de distribution. Les compteurs des points de distribution devraient permettre de savoir quels sont les points de distribution les plus "généreux" en eau.

Certains secteurs ont opté pour des solutions personnalisées:

- des compteurs individuels pour certains points de distribution
- un forfait tuyau possible pour les autres points de distribution.

1 - Les compteurs individuels, comment ça marche?



1.1 - On équipe les robinets avec des raccords femelle type FNJFC

Montage avec une colle de type "loctite"

(on peut y mettre une goutte de peinture qui servira de scellé de sécurité)

Si les points d'eau ne sont pas numérotés, il convient de le faire pour le suivi des consommations.

1.2 - Ceux qui veulent pouvoir utiliser ces points d'eau doivent avoir un compteur individuel équipé d'un embout male (avec clapet anti retour) de type FNJFC.

(voir les conditions pratiques et financières des compteurs)

Il faudra relever les compteurs périodiquement, ce qui représente, dans les grands secteurs, une importante charge de travail. S'il n'y a pas de fuite, la somme des consommations compteurs doit correspondre au relevé des compteurs des points de distribution. Les compteurs peuvent être contrôlés aussi au niveau de l'intégrité du clapet, afin de s'assurer que l'indication du compteur n'est pas diminuée de manière frauduleuse.

1.3 - La facturation.

On compare la consommation effective avec la consommation forfaitaire. En cas de dépassement, le jardinier paye le surplus consommé.

2 - Le forfait tuyau, comment ça marche?



Point d'eau classique.

tout le monde peut y brancher un tuyau.
Sauf que l'utilisation d'un tuyau est conditionnée par le paiement d'un forfait tuyau dont le montant est différent suivant la surface du jardin

par exemple:

10€ pour un jardin de 100 m²

15€ pour un jardin de 150 m²

20 € pour un jardin de 200 m²

Le contrôle est difficile, mais en cas d'utilisation de tuyau sans autorisation, l'association exclu directement le jardinier

3 - Le système par défaut

Chacun consomme en fonction de ses besoins et paye selon la surface de sa parcelle.

L'arrosage au tuyau est alors strictement interdit

Son usage pour arrosage direct est sanctionné par l'exclusion définitive de l'Association des jardins familiaux. Il est, jusqu'à présent, permis de remplir sa cuve au tuyau.

4 - Conditions pratiques et financières des compteurs individuels

Une première précision: il n'est pas obligatoire de posséder un compteur. Mais dans ce cas, si le point d'eau proche de votre parcelle est équipé d'un raccord FNJFC, il ne vous sera pas possible d'utiliser ce point d'eau. Il vous faudra alors prendre de l'eau à un point d'eau classique avec arrosoir, jerrican ou autre (mais pas de tuyau).

Les compteurs sont identifiés par un numéro unique. Leur coût est assez élevé, et on vous demandera une caution (environ 60€) qui vous sera restituée si vous rendez votre compteur en bon état de fonctionnement.